



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée de solidarité

Question écrite n° 90595

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait que le Vendredi saint est un jour chômé dans les communes d'Alsace et de Moselle qui disposent d'un temple protestant. En outre, dans toutes les communes de ces trois départements, les fonctionnaires ne travaillent pas. Or, dans le nouveau cadre de la journée de solidarité, il est possible de maintenir le lundi de Pentecôte non travaillé à condition de le transférer à une autre date. Or les lycées et collèges choisissent librement la journée annuelle de substitution au lundi de Pentecôte. Elle souhaiterait savoir si le choix du Vendredi saint est possible, y compris dans les communes où se trouve un temple.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90595

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3555